

peuvres de Montréal et des autres grandes villes du Canada qui ont souffert, l'hiver dernier, cette dépense aurait été justifiable. C'est une chose que le ministre pourrait défendre facilement, c'est une chose que ses partisans pourraient défendre facilement. Mais prendre \$120,000, chiffre donné par l'ancien premier ministre, ou prendre \$90,000, chiffre donné par le chef de la Chambre, et gaspiller cet argent à publier des volumes de témoignages qui n'ont aucune valeur, qui ne seront jamais lus, ce sont des choses qui ne sauraient être défendues.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Il y a une autre question que j'aimerais poser à l'honorable ministre. Si j'ai bien compris, une réclamation de \$27,000 a été faite par un des traducteurs, pour traduction seulement, somme qui, a-t-il déclaré, lui était due en vertu d'un contrat conclu entre lui et le Secrétaire d'Etat. Je désire savoir si cette réclamation est aujourd'hui soumise au gouvernement et si une partie quelconque de cette réclamation est incluse dans ces \$90,000.

M. FOSTER : Tout ce que le gouvernement doit pour traduction a été payé.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Ce n'est pas ce que j'ai demandé à l'honorable monsieur ; je lui ai demandé s'il y avait une réclamation pendante.

M. FOSTER : Il n'y a pas de réclamation pendante par-devers moi.

M. DAVIES (I.P.-E.) : L'honorable monsieur connaît-il cette réclamation ?

M. FOSTER : Non.

M. DEVLIN : Se propose-t-on de faire traduire ce rapport, ou doit-il être traduit ?

M. FOSTER : Je crois qu'une partie de la traduction a été faite.

M. DEVLIN : Se propose-t-on de faire compléter la traduction ?

M. FOSTER : Oui, tout le rapport sera traduit.

M. DEVLIN : Alors, le gouvernement se propose de faire compléter la traduction de tous les témoignages rendus ; de fait, de faire faire la traduction complète de tous les volumes qui seront distribués ?

M. FOSTER : L'honorable monsieur a demandé si le rapport devait être traduit et j'ai répondu affirmativement. Une partie des témoignages a été traduite, mais une partie seulement.

M. DEVLIN : Alors, le reste des témoignages ne doit pas être traduit.

M. FOSTER : Je n'ai pas dit cela.

M. DEVLIN : Je demanderai si le reste des témoignages doit être traduit ?

M. FOSTER : Une partie des témoignages a été traduite par M. Montpetit, pas une grande partie. La traduction a été arrêtée et il n'en a plus été faite jusqu'aujourd'hui.

M. DEVLIN : Eh bien ! je croyais que cette somme de \$8,000 devait être dépensée comme

l'honorable monsieur l'a expliqué, ce soir. Il est possible, alors, que la différence entre les \$90,000, mentionnées ce soir par le chef de la Chambre, et les \$120,000, montant que devait coûter toute la chose, d'après l'ancien premier ministre, représente la somme déduite du coût pour traduction. Dois-je comprendre, dans ce cas, que l'on ne demandera pas de nouveaux montants pour continuer cette traduction ?

M. FOSTER : Je ne crois pas qu'un nouveau montant soit demandé, cette année, au moins.

M. DEVLIN : Puis-je demander au chef de la Chambre si le contrat conclu entre M. Montpetit et le gouvernement a été exécuté ?

M. FOSTER : De la part de qui ?

M. DEVLIN : De la part de M. Montpetit, ou de la part du gouvernement ?

M. FOSTER : D'après ce que je comprends, il a été exécuté de la part du gouvernement et, autant que je le sais, de la part de M. Montpetit.

M. DEVLIN : L'honorable monsieur voudrait-il dire quel était le chiffre du contrat ?

M. FOSTER : Je ne saurais en dire le chiffre.

M. DAVIES (I.P.-E.) : J'accepte la déclaration de l'honorable ministre qu'il ne connaît pas le chiffre de la réclamation de M. Montpetit contre le gouvernement. Je demanderai aux autres membres du gouvernement s'ils peuvent dire la même chose. Je suis informé de très bonne source qu'une réclamation a été faite et que certains membres du gouvernement ont admis une réclamation de \$27,000.

M. DICKEY : L'honorable député a voulu parler du département du Secrétaire d'Etat et, comme j'ai été le dernier Secrétaire d'Etat, je suppose qu'il a voulu parler de moi, mais aucun arrangement n'a été fait par moi. Quand j'ai pris la direction du département, M. Montpetit est venu me trouver et a prétendu que le département avait fait avec lui des arrangements que je n'ai pas pu reconnaître. Je lui ai dit que le département lui paierait la traduction qu'il avait faite, mais que nous ne pouvions pas admettre qu'un contrat avait été conclu. M. Montpetit n'a pas accepté du tout cette manière de voir. Il avait ses idées et prétendait qu'il avait un contrat avec le gouvernement, mais je n'ai constaté aucune preuve de la chose. Je ne sais pas du tout si M. Montpetit a persisté dans sa réclamation contre le gouvernement, ou s'il prétend encore avoir une autre réclamation ; mais je sais qu'il n'a pas été satisfait du tout de ce que je lui ai dit.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Le montant exact de la réclamation était-il de \$27,000 ?

M. DICKEY : J'ose dire que le montant aurait atteint ce chiffre, s'il avait terminé la traduction. Je suppose, aujourd'hui, que s'il avait quelque réclamation contre le gouvernement, ce serait pour dommages, parce que le gouvernement lui aurait refusé de continuer la traduction.

M. DEVLIN : Alors, le gouvernement a rompu un contrat ?